



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

-----  
COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt et un septembre, à vingt heures et trente minutes, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Roland MARTIN, Maire, Christophe SCHALLER, Mme Christiane HASSENFORDER, MM. Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoints, Mmes Annick SCHERRER, Liliane GRUNEISEN, Monique HEITZLER, Marie-Odile FUGLER, Catherine EMBERGER, Sylvie PLAIN et Fabienne GARCETTE, Conseillères Municipales, MM., Florian FOURQUEMIN et David BURNER, Conseillers Municipaux.

**ABSENT avec EXCUSE** : M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller Municipal

**ABSENT sans EXCUSE** : Néant.

**M. Daniel ROTHENFLUG, Conseiller, a donné procuration de vote à Mme Sylvie PLAIN, Conseillère.**

-----  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h30 précises.

Il fait part de la procuration suivante :

- M. Daniel Rothenflug à Mme Sylvie Plain

-----  
Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner Mme Sylvie Plain en tant que secrétaire de séance, assistée de Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (dont une procuration), la nomination de Mme Sylvie Plain, Conseillère Municipale et Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

**POINT UNIQUE : AD'AP : FIXATION DU CALENDRIER (bâtiments communaux) :**

La loi sur le handicap de 2005 prévoyait l'accessibilité des établissements recevant du public au 31/12/2014. Le décret ministériel du 5/11/2014 dispose que le propriétaire d'un établissement qui ne répond pas aux exigences d'accessibilité doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée.

La commune de Wuenheim est concernée par les écoles, l'église, la salle des fêtes, le dépôt de pain et le local « poterie ».

le Conseil Municipal est invité à solliciter un délai supplémentaire de 3 ans à partir de 2016 en vue de finaliser l'agenda d'accessibilité et d'inscrire les crédits suivants :

<b>BÂTIMENTS</b>	<b>ANNEES</b>	<b>CREDITS BUDGETAIRES</b>
Salle des Fêtes	2016	13.500 €
Eglise Saint-Gilles	2017	8.000 €
Local « poterie »	2017	2.600 €
Dépôt de pain	2018	2.400 €
Ecoles	2018	7.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont une procuration (M. Rothenflug), décide :

- de déposer, auprès des services de l'Etat, l'Agenda d'Accessibilité Programmée proposé par le bureau d'études Qualiconsult Services
- d'inscrire annuellement au Budget les dépenses relatives aux travaux de mise en conformité
- d'autoriser les services à lancer les consultations relatives aux travaux précités
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'Agenda d'Accessibilité Programmée

La séance est close à 20h40.